



**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026**

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Lundi 7 Septembre 2026, à 18h30, le comité syndical, sur convocation adressée par le Président le 1^{er} Septembre 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Monsieur Philippe JATHAN, Président du SIAEP, préside la séance.

Présents :

Monsieur Philippe JATHAN « Président », Monsieur Guillaume CHEVALIER « Vice-Président », Monsieur Jean-Philippe COURCELLE, Madame Aline JACQUET et Monsieur Bruno TREMEAU

Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël DESRUES qui donne pouvoir à Monsieur Guillaume CHEVALIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume CHEVALIER

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 Avril 2026 :

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 16 Avril 2026, a été approuvé à l'unanimité.

Les points portés à l'ordre du jour a donné lieu aux délibérations suivantes :

2026-09	Adoption du règlement intérieur du comité syndical
----------------	---

Le comité syndical a décidé de :

- D'adopter le règlement intérieur du comité syndical annexé à la présente délibération,
- De charger Monsieur le Président de veiller à la bonne exécution du règlement intérieur.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**
⇒ **POUR : 6**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT**



2026-10	Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable 2025
----------------	---

Le comité syndical a décidé de :

- ✓ D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- ✓ De décider de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2025,
- ✓ De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ✓ De renseigner et publier les indicateurs de performances sur le SISPEA.
- ✓ De charger Monsieur le Président d'accomplir toutes actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

⇒ **POUR : 6**

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet des deux communes après son approbation lors du prochain comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, lève la séance à 19h15.

Date d'affichage en mairie : 8 Septembre 2026.

Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clémont : 8 Septembre 2026.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables dans les deux mairies, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Syndicat Intercommunal D'Adduction en Eau Potable Signatures Brinon - Clémont
Président de la séance : M. Philippe JATHAN	Siège : Mairie de Brinon-sur-Sauldre 6 route de Chaon 18410 Brinon-sur-Sauldre
Secrétaire de la Séance : Monsieur Guillaume CHEVALIER	